



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION PUBLIQUE,  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA SIMPLIFICATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'administration et  
de la fonction publique**

## **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION INTERMINISTÉRIEL**

**Examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude  
d'accès au corps des administrateurs de l'État  
dit « tour extérieur des administrateurs de l'État »**

**ANNÉE 2024**

## Préambule

Le comité, constitué de 18 personnes (un président, 14 représentants des ministères, 3 personnalités qualifiées) et dont la composition est jointe en annexe, a établi la liste d'aptitude d'accès au corps des administrateurs de l'État.

Comme en 2023, les travaux du comité s'inscrivent dans un cadre profondément rénové par la réforme de l'encadrement supérieur de l'État qui se caractérise en particulier par :

- un élargissement et une diversification des viviers ;
- une augmentation du nombre des postes d'AE à pourvoir par cette voie, 76 postes étaient à pourvoir au titre de l'année 2024, comme en 2023 ; soit autant qu'en 2023 ;
- la mise en place d'une sélection ministérielle préalable au comité de sélection interministérielle.

Le comité s'est réuni en juillet 2024 et en septembre 2024 pour préparer l'examen des dossiers et convenir des modalités de fonctionnement lors des auditions.

Entre le 30 septembre et le 29 novembre 2024, le comité, constitué en deux sous-comités, a procédé, à l'audition des 214 candidats (217 retenus à l'issue de la sélection ministérielle dont trois candidats qui se sont désistés ou ne se sont pas présentés) présélectionnés par les comités ministériels.

La qualité de l'organisation de l'ensemble du processus de sélection, assurée par les équipes du département compétent de la DGAFP, mérite tout particulièrement d'être saluée. Elle a permis un parfait déroulement des opérations.

L'ensemble des membres du comité tient à exprimer sa gratitude, pour leur très grande efficacité, et réactivité, ainsi que leur remarquable disponibilité durant toutes les étapes de la sélection.

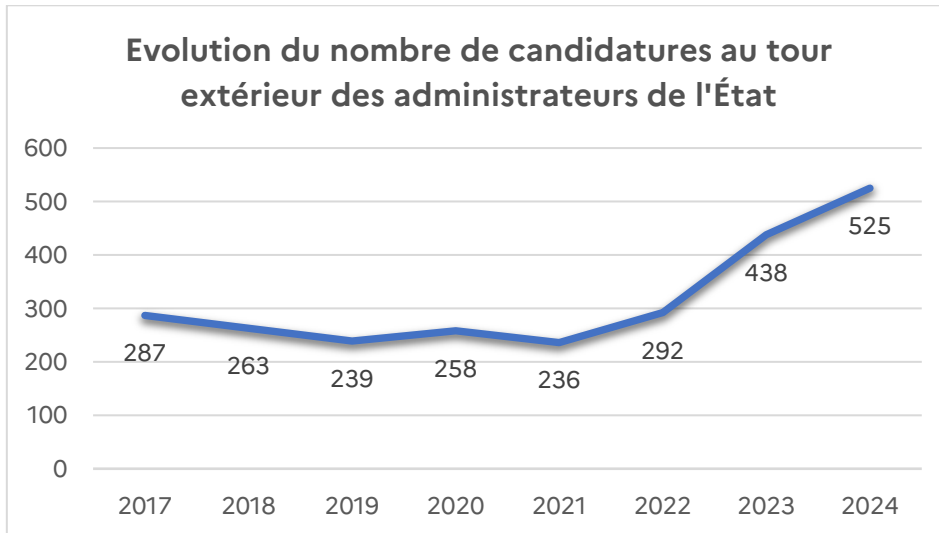
# Sommaire

<b>1. Éléments de contexte : données quantitatives .....</b>	<b>4</b>
1.1. <i>Éléments relatifs aux candidatures .....</i>	4
1.2. <i>Éléments relatifs aux candidats auditionnés.....</i>	6
1.3. <i>Profils des lauréats .....</i>	7
<b>2. Principaux enseignements des auditions .....</b>	<b>9</b>
2.1. <i>Organisation du comité.....</i>	9
2.2. <i>Appréciations générales relatives aux auditions.....</i>	10
2.3. <i>Observations sur la partie de l'audition consacrée à la présentation des candidats et à leur parcours professionnel.....</i>	11
2.2. <i>Partie consacrée à un échange élargi avec le comité.....</i>	14
<b>3. Quelques conseils et recommandations aux candidats et aux administrations.....</b>	<b>15</b>
3.1. <i>Pour les candidats .....</i>	15
3.2. <i>Pour les administrations.....</i>	17

## 1. Éléments de contexte : données quantitatives

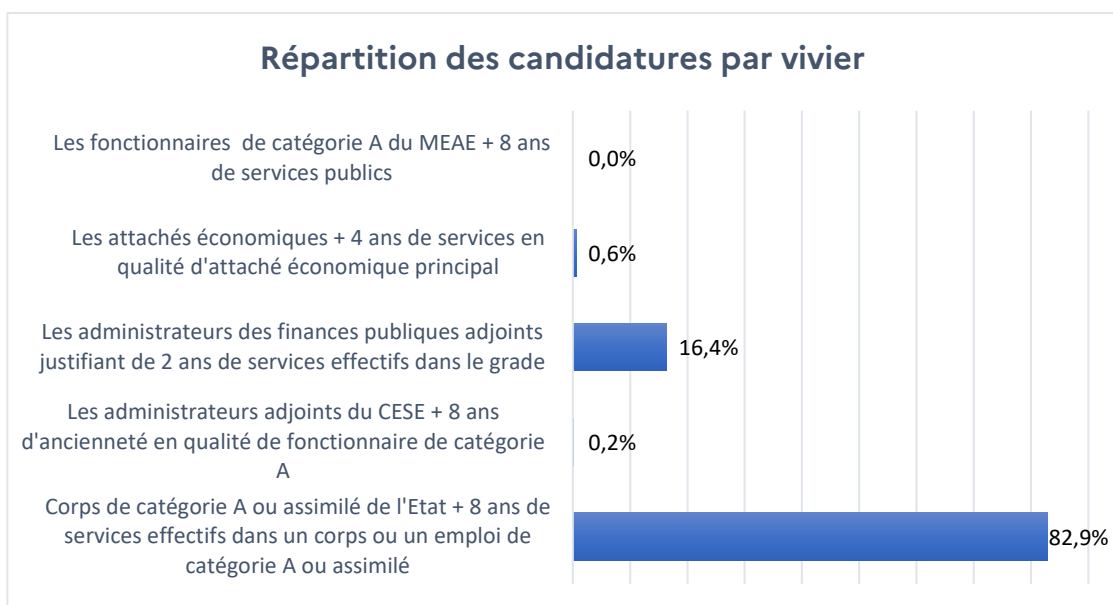
### 1.1. Éléments relatifs aux candidatures

Le nombre de candidatures au tour extérieur des administrateurs de l'État est en constante progression depuis 2022. Cette hausse des candidatures peut notamment s'expliquer par l'élargissement des viviers.



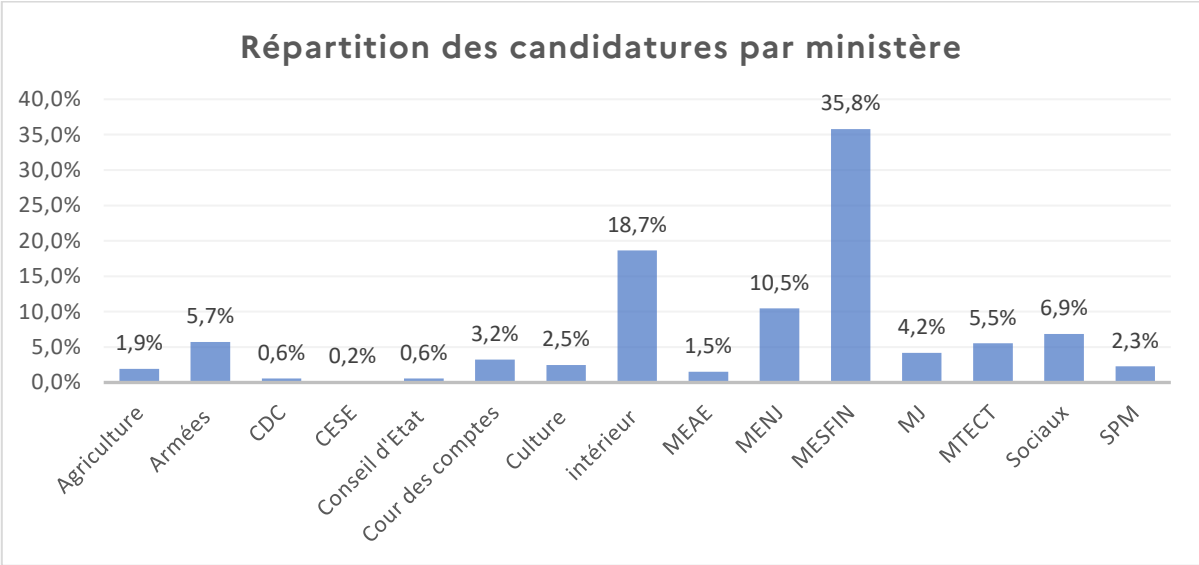
Comme en 2023, plus de 99% des candidatures sont issues des corps de catégorie A ou assimilés de l'État ayant plus de 8 ans de service effectif dans un corps ou un emploi de cette catégorie (principalement des attachés d'administration de l'État) et du corps des administrateurs des finances publiques adjoints.

Ainsi, la répartition des candidatures entre les différents viviers mentionnés à l'article 4 du décret n°2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État s'établit comme suit :

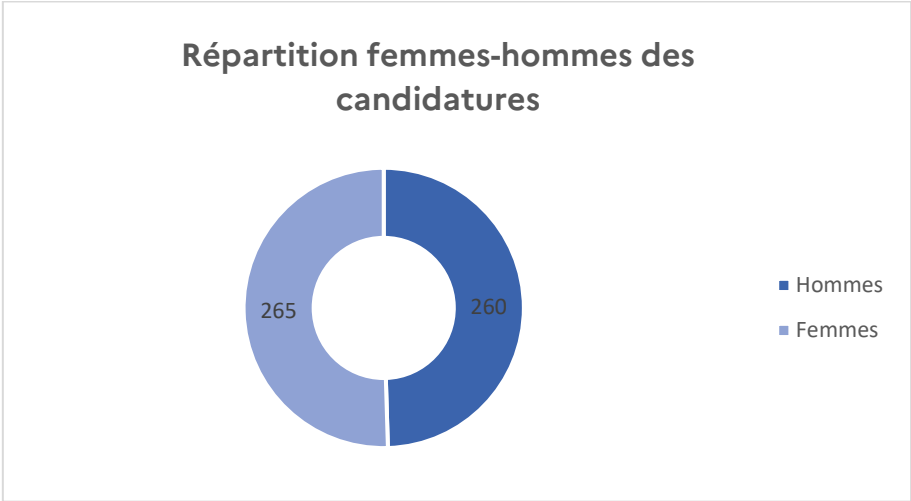


Concernant la répartition des candidatures par ministère, le ministère chargé de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de l'intérieur recueillent près de 55% des candidatures. L'ensemble formé par les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la jeunesse et des sports ainsi que le ministère des affaires sociales représentent pour leur part environ 18% des candidatures.

Au total, plus de 70% des candidatures sont issues de ces 4 ministères.



Comme en 2023, les candidatures sont quasi paritaires, les candidatures féminines étant pour la première fois cette année très légèrement supérieures à celles des hommes (50,3% des postulants sont des femmes contre 49,7% d'hommes).

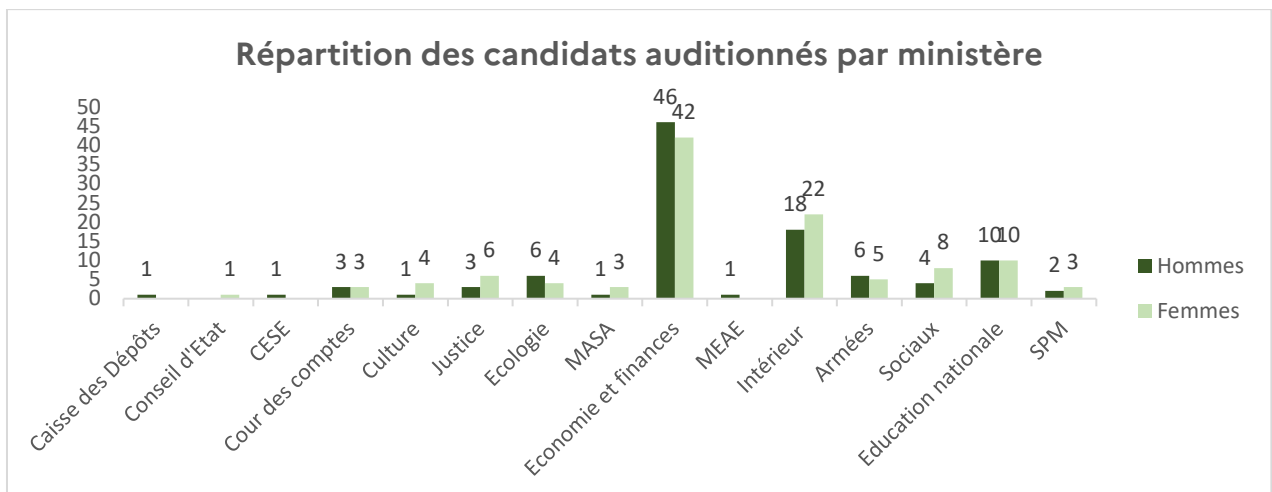
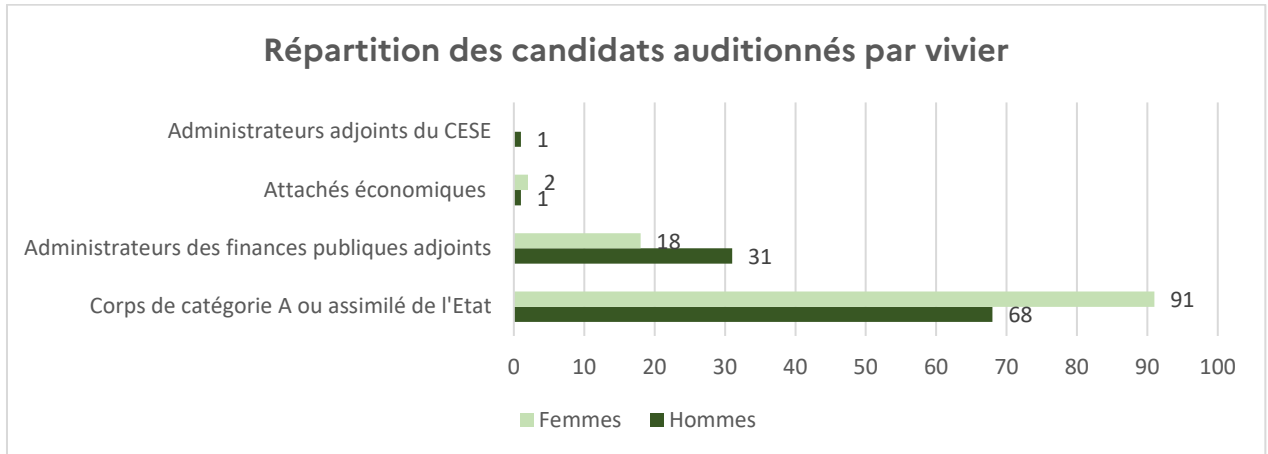


## 1.2. Éléments relatifs aux candidats auditionnés

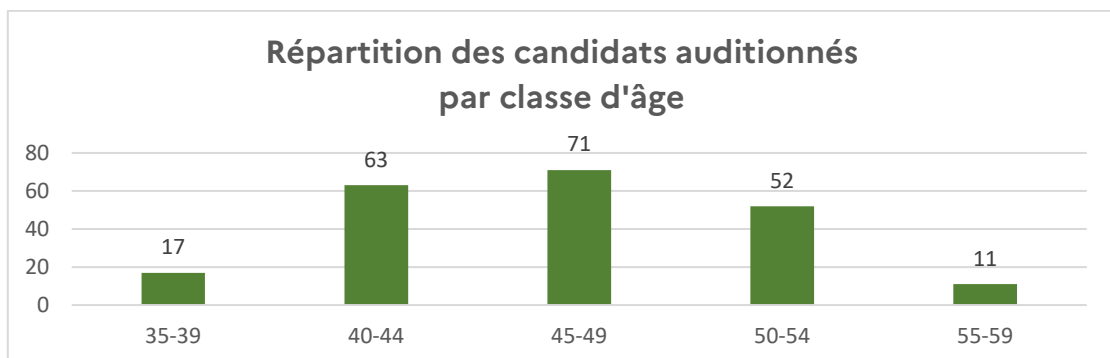
A l'issue de la phase de présélection ministérielle, 214 candidats ont été auditionnés par le comité de sélection interministériel.

98% des candidats auditionnés étaient attachés principaux ou AFIPA.

La répartition des candidats auditionnés par viviers s'établit comme suit :

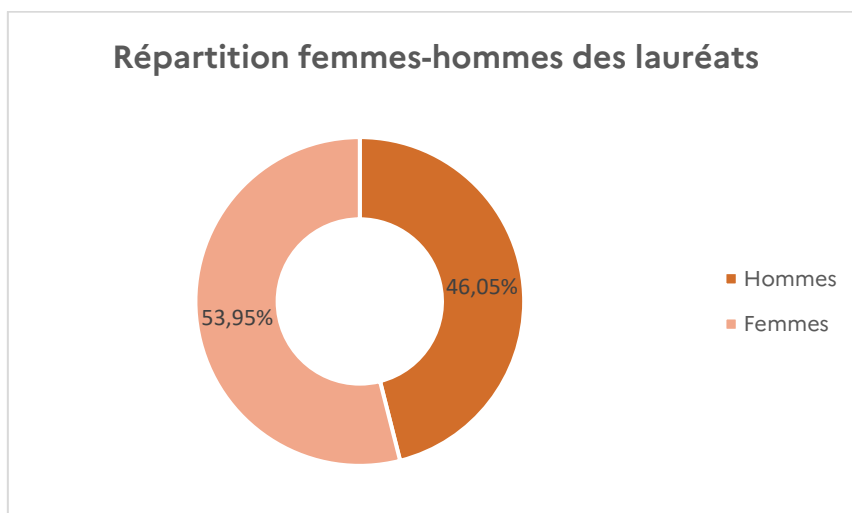


La moyenne d'âge des candidats auditionnés est de 47 ans avec 62% des candidats ayant entre 40 et 49 ans.



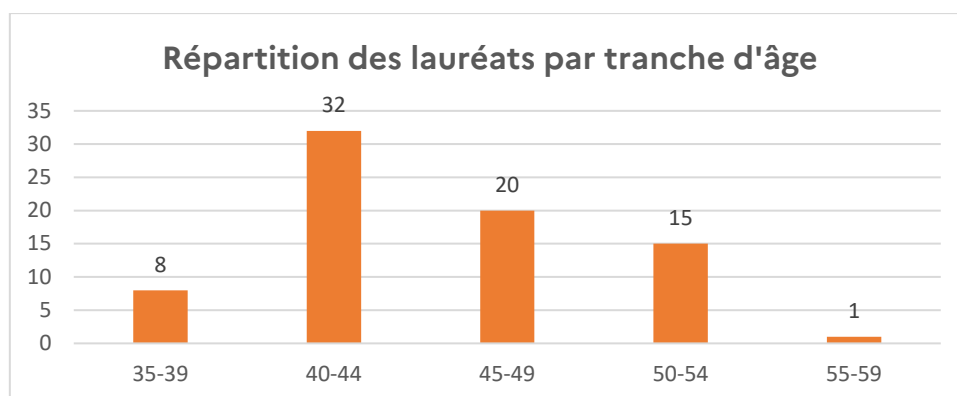
### 1.3. Profils des lauréats

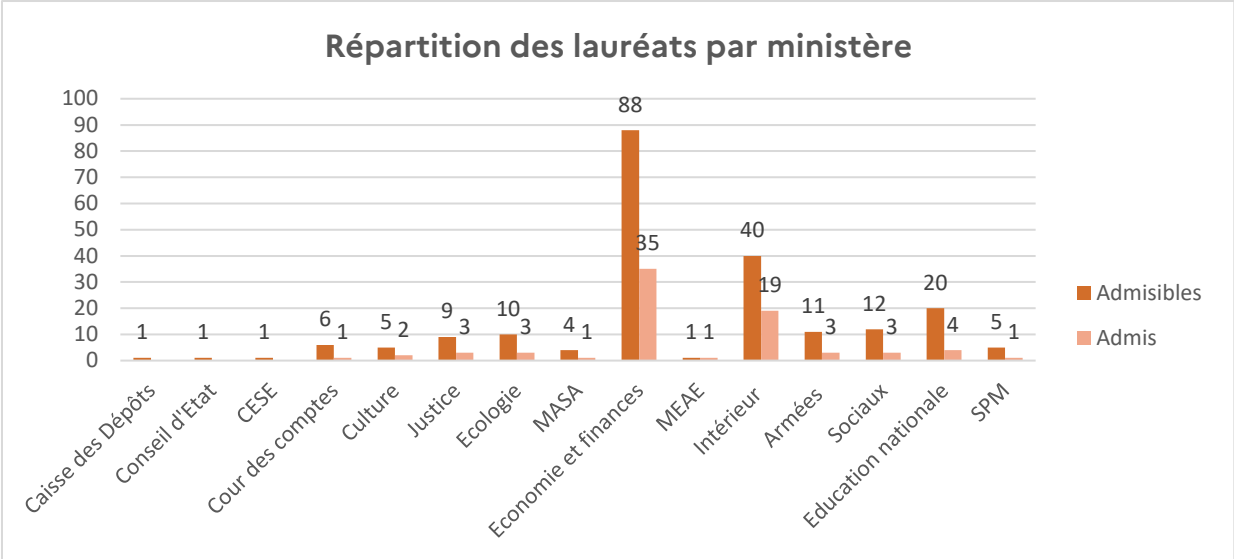
A l'issue de la phase de sélection interministérielle, 76 candidats (41 femmes et 35 hommes) ont été admis sur la liste principale et 4 (3 hommes et 1 femme) sur la liste complémentaire.



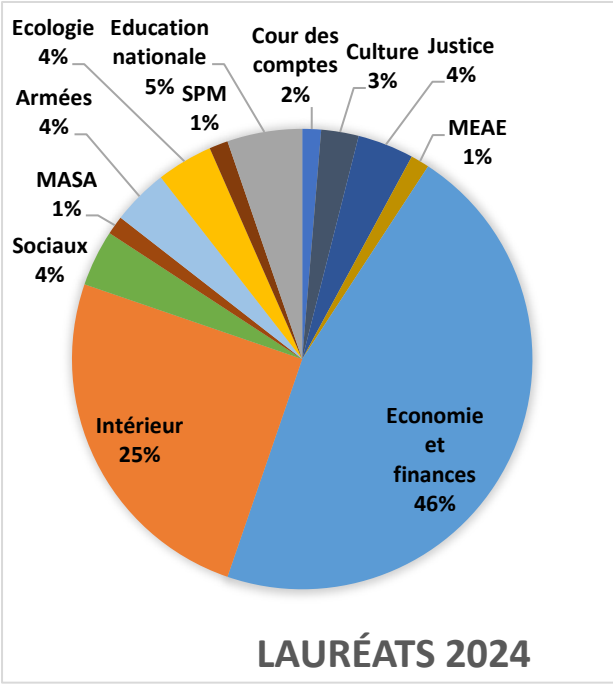
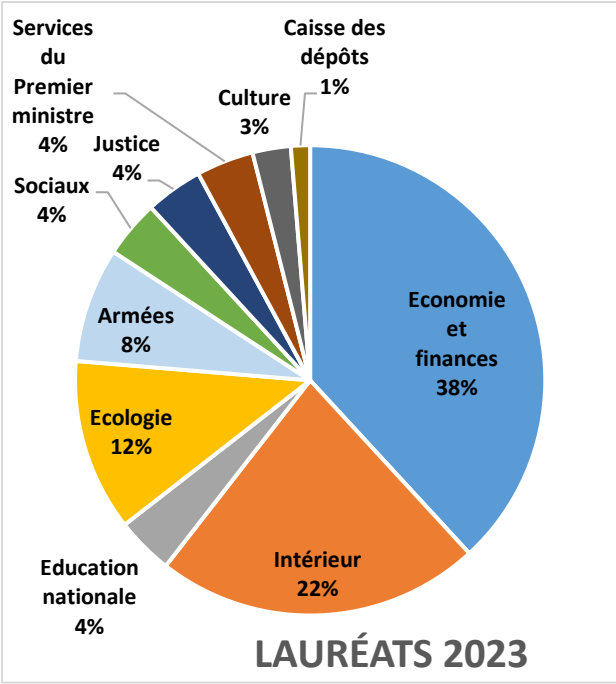
La moyenne d'âge des lauréats est de 45 ans, avec une amplitude de 35 à 56 ans. Cette moyenne est en baisse de 2 points par rapport à l'année précédente.

Les tranches d'âge les plus représentées parmi les lauréats sont celles de 40 à 44 ans et de 45 à 49 ans.





La répartition des candidats par département ministériel est la suivante :





## 2. Principaux enseignements des auditions

### 2.1. Organisation du comité

Le comité s'est organisé, ainsi que l'y autorise le cadre réglementaire applicable (arrêté du 18 octobre 2022 fixant les modalités de l'examen des titres professionnels et de l'établissement de la liste d'aptitude d'accès au corps des administrateurs de l'État), en deux sous-comités entre lesquels les candidats ont été répartis en suivant l'ordre alphabétique à partir d'une lettre tirée au sort par la présidente du jury.

Comme l'année précédente, les dossiers des candidats ont tous été plus particulièrement examinés, en amont de l'audition, par un « binôme » (ou « trinôme ») de membres du sous-comité, chargé de l'analyse du *curriculum vitae* (CV) et du dossier de la réalisation professionnelle.

Les modalités de déroulement de l'audition de 30 minutes, dont l'objet est d'« *apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du corps des administrateurs de l'État, les acquis de son expérience professionnelle, son savoir-être et ses motivations* », selon les termes de l'arrêté du 18 octobre 2022, sont restées inchangées par rapport à l'année précédente :

- 5 minutes de présentation par le candidat ;

-10 minutes d'échange sur le parcours et les acquis professionnels ainsi que sur la réalisation professionnelle entre le candidat et les membres du sous-comité ayant plus particulièrement étudié le dossier ;

- 15 minutes d'échanges élargis entre le candidat et l'ensemble des membres du sous-comité.

Comme, en 2023, les modalités de fonctionnement de chacun des deux sous-comités ont été harmonisées afin qu'ils procèdent aux auditions de manière identique.

La présidente a enfin assisté à la très grande majorité des auditions, sans participer à l'interrogation des candidats ainsi que le prévoit l'arrêté précité.

Outre les réunions dédiées à l'organisation de la sélection et au fonctionnement des sous-comités, tenues en septembre, le comité s'est réuni en formation plénière durant la phase d'audition de manière à partager les enseignements des auditions, à s'assurer de la parfaite harmonisation des pratiques de chacun des sous-comité et à suivre les « tendances » globales identifiées au fur et à mesure du processus (points forts/points faibles des candidats, analyse des différentes phases des auditions...).

De manière plus générale, le comité s'est félicité de la présence parmi ses membres de personnes ayant déjà participé, au cours des années précédentes, à cette sélection. Leur expérience et leurs conseils ont été extrêmement précieux tant pour le bon fonctionnement des sous-comités et l'harmonisation des pratiques que pour la richesse des échanges. Il convient également de saluer tout particulièrement le travail considérable réalisé sous l'égide

de la présidente Françoise Tomé, Conseillère d'État, au cours des années précédentes pour fluidifier les travaux de sélection (organisation des prises de parole, rôles dévolus aux membres...) et pour accompagner sans encombre la profonde réforme intervenue en 2023. L'ensemble des méthodes de travail retenues sous son égide a été repris, sans hésitation aucune et avec gratitude, en 2024.

## 2.2. Appréciations générales relatives aux auditions

Avant d'en venir aux différents temps de l'entretien, les membres du comité de sélection s'accordent en premier lieu à trouver que la durée globale des auditions (30 minutes) offre un format qui, dès lors que l'organisation des échanges exclut tout « temps mort », permet de construire une appréciation étayée sur des candidats dont le dossier a été préalablement étudié en profondeur par au moins deux des membres de chaque sous-comité et qui sont, en moyenne, appelés à répondre à environ 25 questions distinctes. Si certains membres du comité estiment qu'une durée de 40 minutes permettrait un échange plus approfondi avec chaque candidat, la majorité d'entre eux estiment qu'il n'est pas nécessaire d'allonger, comme cela avait été un temps envisagé, cette séquence. En tout état de cause l'ensemble des membres du comité souligne l'intérêt qu'il y aurait, pour les années futures, à allonger de 5 minutes le temps d'échange réservé au jury entre chaque candidat de manière à pouvoir mieux « stabiliser » les appréciations portées sur les candidats juste après l'audition, dans la perspective de la délibération finale, compte tenu de la durée de la phase d'audition et du nombre de candidats entendus.

En second lieu, et de manière globale, le comité a relevé la richesse et la grande diversité des parcours des candidats. S'il a tenu compte de la variété des postes occupés ainsi que d'éventuelles mobilités géographiques ou interministérielles, il ne s'est fixé aucune règle dirimante quant au parcours professionnel des candidats. Ainsi, il n'a pas écarté *a priori* des profils de type « expert » ni des parcours réalisés exclusivement au sein d'un même ministère (ou d'une même direction s'agissant de directions à réseau) ou d'un même type d'administration (administration centrale, service déconcentré...). De la même manière, et c'est bien normal, il n'a pas pris en compte l'appartenance ministérielle des candidats, qui n'a pas à entrer en ligne de compte dès lors qu'il s'agit de l'accès à un corps interministériel ouvrant sur des univers très diversifiés. S'il a pris connaissance des postes susceptibles d'être offerts aux lauréats de la sélection, les résultats par ministère sont le fruit de la seule appréciation individuelle faite du dossier du candidat, de son parcours et de sa prestation orale. Enfin, il ne s'est pas fixé *a priori* d'objectif de parité dès lors que le vivier, comme les années précédentes, était très équilibré.

De manière générale, les membres du comité, au premier rang desquels ceux qui s'étaient prêtés à l'exercice au cours des années précédentes, ont salué la très grande qualité de l'immense majorité des candidats ainsi que de leurs parcours, parfois remarquablement méritocratiques.

Le comité souligne toutefois, comme les années précédentes, que l'accès au corps des administrateurs de l'État n'est ni une « récompense », ni un « dû », ce que les ministères doivent sans doute encore mieux prendre en considération lors que la phase de sélection ministérielle. Le jury s'attache avant tout, en effet, au-delà du seul parcours professionnel, à appréhender la

capacité des candidats à se « projeter » réellement vers une nouvelle carrière de cadre supérieur et à accéder à des responsabilités accrues et croissantes.

### **2.3. Observations sur la partie de l'audition consacrée à la présentation des candidats et à leur parcours professionnel**

#### **i. La présentation des candidats**

Cette première partie de l'audition, consacrée à la présentation, par le candidat, de son parcours et de ses motivations, est, dans l'immense majorité des cas, « techniquement » réussie, les candidats respectant les cinq minutes imparties à quelques très rares exceptions (candidats n'exploitant pas la totalité de cette durée, ce qui les « expose » à quelques questions supplémentaires).

De la même manière, cette partie a été préparée de manière très sérieuse par l'ensemble des candidats qui, pour la grande majorité d'entre eux, ont fait un réel effort de structuration de leur propos et/ou se sont risqués à des exercices un peu moins formalisés que les années précédentes. Il en résulte globalement des présentations assez synthétiques, bien structurées et souvent « problématisées » de manière à mettre en valeur les grands axes du parcours et les compétences acquises.

S'agissant des motivations, elles sont souvent « logiques » (« *atteindre un niveau de responsabilité plus élevé* », « *participer de manière plus stratégique à l'action publique* »...) et en général convaincantes. Dans la majorité des cas, les candidats ont explicité leur aspiration à rejoindre telle ou telle administrations en cas de succès. Il convient sur ce point de souligner que le comité a constaté que cette projection, en tant qu'administrateur de l'État, dans un autre univers professionnel pouvait, dans un certain nombre de cas, présenter un caractère quelque peu artificiel d'autant qu'une telle projection peut amener le jury à s'intéresser à ce que connaît le candidat des politiques publiques menées dans cette sphère ou de l'organisation de cette administration. Il est donc recommandé aux candidats de manier cette « projection » avec précaution en veillant à étayer la réalité de leurs aspirations en tant qu'administrateur de l'État et l'intérêt porté au secteur envisagé.

Si cette première partie est globalement réussie par les candidats, il n'en reste pas moins que les propos tenus témoignent encore trop souvent d'un certain « formatage », résultant sans doute de conseils donnés dans le cadre des formations de préparation mises en place dans les ministères, « formatage » qui, poussé à l'excès (poncifs managériaux, formules stéréotypées...), ne favorise pas les candidats.

De même, et si le jury reconnaît bien volontiers que le format de l'audition peut sembler quelque peu « impressionnant », la gestion du stress se travaille (auditions blanches...). Le jury a été frappé de voir certains candidats, présentant pourtant pour certains des parcours et des réalisations en tous points remarquables, peiner manifestement à « gérer leurs émotions » lors de cette première séquence ce qui, sans être bien entendu déterminant, rentre en ligne de compte dans l'appréciation du « *savoir être* » des candidats. Le comité invite donc les ministères à travailler sur cette dimension et à offrir, dans le cadre des séquences de

préparation proposés aux candidats et candidates, des modules consacrés à la gestion du stress ainsi que des auditions « blanches » permettant d'aborder l'exercice avec plus de confiance en soi. De telles auditions permettraient en outre aux candidats de « corriger » certains tics de langage (« du coup », « si vous voulez », « effectivement » ...) utilisés de manière systématique dans les réponses aux questions.

Le comité souligne, en conclusion sur ce premier point, que les candidats qui parviennent à exprimer avec leurs propres mots et avec authenticité les éléments majeurs de leur parcours, les motifs de leur engagement et la nature de leurs ambitions et souhaits sont positivement remarqués par rapport à ceux dont on sent qu'ils ont souhaité « coller » à un vocabulaire et à une posture qui ne sont pas les leurs, et ce d'autant plus que la suite de l'audition permet de revenir sur les points présentés lors de la présentation du candidat.

## **ii. La première partie de l'échange avec le candidat, consacrée au parcours du candidat et à sa réalisation professionnelle**

Cette partie, consacrée au parcours du candidat, ne comporte que des questions relatives au CV et à la réalisation professionnelle. Outre la compréhension des étapes du parcours et l'approfondissement de la réalisation professionnelle, elle a également vocation à permettre d'échanger sur les pratiques managériales du candidat en fonction des postes occupés.

Elle doit également permettre d'approfondir le projet professionnel du candidat et sa capacité à se projeter sur des fonctions d'un niveau supérieur dans la durée et, le cas échéant, dans un univers professionnel radicalement différent.

Les questions posées par le jury ont donc exclusivement porté sur les éléments figurant dans le CV du candidat, pour éclaircir ou approfondir certains points du parcours de carrière (nature des fonctions, durée dans les postes, expérience managériale...), sur la réalisation professionnelle présentée, de manière notamment à en appréhender les enjeux (rôle exact tenu par le candidat, analyse des réussites et éventuels échecs, devenir de l'action mise en valeur...) et enfin sur les enseignements tirés par le candidat de son parcours, en particulier en termes de management (à quelques très rares exceptions près les candidats présentaient tous un parcours comportant des fonctions d'encadrement en tant que chef de bureau ou assimilé ou d'adjoint).

C'est la partie de l'entretien durant laquelle les candidats peuvent le mieux mettre en valeur leur « personnalité professionnelle », la richesse de leur expérience et leur capacité à prendre du recul sur leur action. C'est donc en principe la partie la plus « facile » de l'audition et c'est d'ailleurs celle durant laquelle les candidats sont souvent le plus à l'aise.

Plusieurs points méritent toutefois d'être soulignés.

En ce qui concerne tout d'abord les éléments écrits dont dispose le jury, il convient de relever, s'agissant des CV, que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Certains CV, en effet, structurés de manière sophistiquée et/ou très travaillés du point de vue graphique, ne permettent pas de prendre connaissance, de manière fluide, d'éléments pourtant aussi essentiels que les étapes chronologiques du parcours, la formation initiale ou les concours passés ni même, parfois, la nature exacte des fonctions tenues ou l'ordre de grandeurs de l'effectif encadré. Il est donc hautement recommandé de privilégier une présentation antéchronologique aérée et lisible qui

permette de prendre connaissance de manière aisée des caractéristiques essentielles du parcours.

En ce qui concerne le dossier RARP, une présentation synthétique mettant les principales informations en relief est suffisante et la limitation à un maximum de pages pourrait être rappelée aux candidats (une douzaine au total). S'agissant précisément de la présentation de la réalisation professionnelle, le comité relève que les dossiers sont globalement bien rédigés et clairement structurés. Comme lors de la précédente session, le jury relève toutefois que certaines réalisations professionnelles se bornent à retracer au travail quotidien du candidat sans effort particulier de mise en perspective de cette action. Par ailleurs, au-delà de descriptions parfois très techniques, les candidats n'explicitent souvent pas suffisamment leur rôle dans la réalisation, ne prennent pas assez de hauteur de vue et ne valorisent pas assez les compétences de toute nature (managériales, relationnelles, conceptuelles ou opérationnelles) tirées de l'expérience sur lesquelles ils pourraient utilement appuyer leurs ambitions pour devenir administrateur de l'État.

Le comité souligne en outre que ses membres ne sont pas nécessairement spécialistes du domaine d'action du candidat. Il est donc nécessaire que ces dossiers soient conçus avec un minimum de pédagogie - un titre clair est, à ce titre, toujours utile-, même sur des aspects techniques de l'action publique, que le rôle exact du candidat ainsi que son apport à la réalisation soient clairement identifiables et puissent être distingués du rôle d'une structure (le bureau, la direction...). Cela suppose de dépasser une approche purement descriptive et de mettre en évidence les réussites obtenues mais aussi les éventuelles erreurs, l'apport propre du candidat au projet qu'il a choisi de présenter, les méthodes qu'il a mises en œuvre, les éventuelles difficultés auxquelles il a été confronté (en matière de management, de dialogue social, de négociation avec des structures partenaires...).

Enfin, on ne soulignera jamais assez la nécessité de faire relire attentivement cette partie du dossier qui révèle les aptitudes rédactionnelles des candidats mais également parfois, et c'est fort regrettable, des lacunes orthographiques ou syntaxiques difficilement excusables dans ce type d'exercice. Il est également conseillé aux candidats de donner un titre, le plus explicite possible, à ce document ainsi que d'éviter d'abuser des caractères gras pour souligner certains mots ou phrases, cette technique ne pouvant pallier le manque éventuel de clarté et de rigueur d'un exposé.

En ce qui concerne le déroulement des dix minutes de cette séquence orale, on ne peut là aussi, en premier lieu, que conseiller aux candidats de faire preuve de naturel et de ne pas chercher à se conformer à un « modèle » de manager public. Le comité a apprécié les candidats qui savaient prendre le temps de la réflexion pour porter une appréciation personnelle sur leurs expériences professionnelles, qu'elles soient positives ou négatives, ou encore pour qualifier leur pratique managériale sans recourir au « prêt à penser » du management et aux stéréotypes.

De la même manière, et en second lieu, si le comité a relevé qu'à de très rares exceptions près, les candidats ont tous montré une grande maîtrise des activités dont ils ont ou ont eu la charge, il a tout particulièrement apprécié les candidats qui ont su, lors de cet échange, situer leur action dans leur environnement professionnel « élargi » (direction, ministère...) et expliquer la contribution exacte de cette action aux politiques publiques mise en œuvre dans cet environnement.

## 2.2. Partie consacrée à un échange élargi avec le comité

Durant ces quinze minutes le jury s'est d'abord attaché à vérifier que les candidats détenaient les compétences et connaissances « de base » attendues d'un administrateur de l'État, soit le socle minimum de la culture administrative générale en matière juridique, économique et politique.

Les questions posées ont donc tendu à vérifier que les candidats maîtrisaient les fondamentaux de la culture administrative : les principales règles constitutionnelles (procédure de révision constitutionnelle, article 49-3, principales missions du Conseil constitutionnel...), l'organisation administrative générale (les détenteurs du pouvoir réglementaire, le rôle du Préfet, les différents niveaux de collectivités territoriales et leur principales compétences...), les principales institutions de l'Union européenne, les principaux droits et obligations des fonctionnaires, les grandes problématiques des finances publiques (niveau du déficit, montant de la dette...), les principales orientations des politiques publiques liées à l'écologie...

Or, comme les années précédentes et même si, ainsi qu'il a été dit précédemment, les candidats, dans leur grande majorité, semblent avoir plus travaillé que les années précédentes cette partie de l'audition lors de leur préparation, les membres du jury ont constaté que certains candidats présentaient encore des lacunes qui, sans être rédhibitoires, obèrent néanmoins leurs chances d'être retenus à l'issue de la sélection lorsqu'elles sont systématiques.

L'objectif du jury n'est bien évidemment pas de procéder à un contrôle académique des connaissances en ces domaines ni de poser des « questions piège » mais de mesurer l'appréhension par les candidats du cadre global, juridique et économique, dans lequel s'inscrit l'action des administrations de l'État.

Il ne peut donc qu'être, à nouveau, conseillé aux candidats de veiller à consolider et à actualiser leurs connaissances sur ces questions de culture générale administrative et aux administrations d'offrir, aux candidats qui en auraient besoin, la possibilité d'accéder à de brefs modules de formation, le cas échéant à distance, sur ces thématiques (fondamentaux du droit constitutionnel et administratif, fondamentaux de la fonction publique et des finances publiques en particulier).

Cette seconde partie de l'entretien permet également d'apprécier la capacité du candidat à s'intéresser au contexte professionnel dans lequel il a déroulé sa carrière (politiques prioritaires du ministère d'appartenance au-delà de la seule structure d'affectation, principaux enjeux financiers et actualité de ces politiques...) et celui vers lequel il se projette (lorsqu'ils le précise), à appréhender les lignes structurantes et à identifier les principaux partenaires et parties prenantes des politiques publiques qui y sont menées.

Le comité s'est notamment attaché à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'une certaine « hauteur de vue » ou, à tout le moins, d'un certain recul sur son action et son environnement professionnel, et d'autre part, que son projet en tant qu'administrateur de l'État, lorsqu'il est exprimé, est d'une consistance suffisante pour qu'il ait ressenti le besoin de

se documenter un tout petit peu ou, a minima, de suivre l'actualité « médiatique » du secteur d'activité envisagé.

Cette séquence doit enfin permettre de vérifier que le candidat dispose d'un minimum de « curiosité intellectuelle ». Le comité a évidemment banni toute question de culture générale au sens « grand oral » du terme, mais il ne s'est pas interdit de vérifier que les candidats s'intéressaient un tant soit peu aux grandes questions d'actualité impactant les politiques publiques et particulièrement mises en exergue par les grands médias durant la période des auditions (en l'occurrence : débat budgétaire, COP 29, Mercosur, principaux conflits armés en cours...). Les candidats qui ont simplement su montrer qu'ils ne méconnaissaient pas complètement, grâce à un simple intérêt pour l'actualité, cet environnement économique, politique ou géopolitique ont évidemment bénéficié d'une appréciation plus positive que ceux qui ont démontré leur désintérêt total pour ces questions.

En conclusion, il convient avant tout de souligner que le comité n'a aucunement pénalisé les candidats ignorant la réponse à une ou plusieurs des questions posées dans le cadre de cette partie de l'entretien, son objectif étant, non pas de contrôler des connaissances, mais de chercher à « repérer » les qualités de raisonnement ou de mise en cohérence des candidats et leur capacité à prendre position personnellement de manière suffisamment argumentée. Seules des lacunes flagrantes et multiples en matière de culture administrative générale la plus élémentaire ont pu peser dans la décision de ne pas retenir certains candidats.

### **3. Quelques conseils et recommandations aux candidats et aux administrations**

#### **3.1. Pour les candidats**

Comme les années précédentes, le comité souligne que le projet d'intégrer le corps des administrateurs de l'État nécessite une réelle préparation « sur la durée ». Cette préparation suppose un investissement dans l'entretien et le développement de connaissances administratives de base (fondamentaux du droit constitutionnel, des institutions, des finances publiques, de l'Union européenne...) ainsi que de connaissances relatives aux administrations et politiques publiques au service desquelles le candidat a exercé. Elle suppose également de porter un certain intérêt, par exemple *via* la lecture régulière de la presse, dans les mois précédant la période de sélection et durant cette dernière, à l'actualité législative, aux grandes réformes menées par le Gouvernement ainsi qu'au contenu des principaux rapports, en particulier ceux de la Cour des comptes, ayant trait au secteur d'activité du candidat ainsi que, le cas échéant, au secteur qu'il envisage de rejoindre en tant qu'administrateur de l'État. A cet égard, les candidats doivent intégrer le fait que le tour extérieur offre désormais des postes hors de l'administration centrale, ce qui étend le champ des questions à l'organisation territoriale.

Le comité invite les candidats à consulter l'annexe au présent rapport qui énumère un certain nombre des questions posées lors de la sélection 2024 qui permet d'apprécier le niveau de connaissances attendu tout en précisant que les questions les plus précises ou qui peuvent

semble difficiles n'ont été posées qu'à des candidats ayant exercé des fonctions justifiant une connaissance plus fine de tel ou tel aspect de l'action publique.

Au-delà de cette préparation, un soin tout particulier doit être apporté au choix de la réalisation professionnelle et à sa rédaction. Le candidat doit choisir un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et auquel il a personnellement et fortement contribué, si possible de manière récente (dans les deux ou trois années précédant l'audition au maximum). Il doit également retenir une présentation suffisamment pédagogique, de manière à rendre cette réalisation compréhensible par les membres du comité qui ne sont pas tous spécialistes du secteur considéré. Il doit également veiller à donner un titre caractérisant très brièvement cette réalisation. Il doit enfin situer cette réalisation dans son contexte général et porter sur l'action menée une réflexion critique quant à son succès (ou, le cas échéant, son échec) et exposer l'intérêt du projet présenté pour l'action publique. Enfin le rôle du candidat doit être clairement explicité. Une relecture attentive doit enfin, et ainsi qu'il a été dit, permettre d'éviter des fautes d'orthographe et/ou de syntaxe de nature à desservir le candidat.

S'agissant du CV, il convient de privilégier une présentation aérée et lisible et de veiller à faire figurer la durée des postes occupés ainsi que, le cas échéant, l'effectif encadré. Compte tenu du nombre de candidats auditionnés, la présence d'une photo est fort utile au jury et est donc recommandée.

S'agissant de l'audition elle-même, et au-delà de ce qui a été dit ci-dessus quant à la « gestion du stress » et à la préparation de l'exercice via des « auditions blanches », il est conseillé aux candidats d'être le plus naturel possible et d'éviter le recours à des formules stéréotypées, en particulier sur le management. Il importe d'être en interaction avec les membres du comité et ce, dès la phase de présentation.

Il est également recommandé aux candidats qui ne sauraient pas répondre à une question posée par le jury de l'indiquer très simplement, même s'il est rare, au vu des questions posées, qu'il ne soit pas possible de trouver des éléments de raisonnement ou de connaissance permettant, même partiellement, de répondre.

Les candidats ne doivent pas non plus hésiter à prendre position, certes de manière un peu argumentée, sur la pertinence de telle ou telle organisation administrative, politique publique ou réforme.

De manière plus générale, le dialogue qui se noue avec le jury, la capacité de raisonnement et de problématisation, de référence à des questions analogues à celle qui est posée sont plus importants que la précision de la réponse même si l'audition est bien entendu particulièrement réussie lorsque cette précision est également constatée.

Le jury tient enfin à préciser aux candidats non admis que beaucoup d'entre eux ont le potentiel pour accéder au corps des administrateurs de l'État. Il les encourage en conséquence à solliciter un échange avec les membres du jury pour identifier les axes d'amélioration à travailler en vue d'une prochaine audition. Il souligne à ce titre qu'il est normal de se représenter et qu'une nouvelle tentative est souvent couronnée de succès. A titre d'illustration, 30 % des agents admis au concours 2024 avaient déjà présenté leur candidature lors d'une session précédente (2023 ou 2022).



### 3.2. Pour les administrations

Comme les années précédentes, le jury rappelle aux administrations qu'il est nécessaire de laisser aux candidats le temps de préparer cet examen professionnel et de leur permettre de participer à l'ensemble des formations organisées dans cette perspective. Il insiste sur la nécessité d'offrir aux candidats et candidates qui le souhaitent la possibilité d'accéder à des modules consacrés à la « gestion du stress » et de passer des « auditions blanches » pour gagner en confiance avant la sélection. Il insiste également sur la nécessité de mettre à la disposition des candidats des modules (en ligne de préférence) de remise à niveau en matière de culture administrative générale (cadre institutionnel national et européen, finances publiques, droits et obligations des agents publics en particulier).

S'agissant des formations à l'oral, il convient de souligner à nouveau l'impression ressentie par les membres du comité d'un « formatage » un peu excessif des présentations des candidats. S'il faut évidemment accompagner les candidats dans la préparation de cette présentation, il faut les inviter à prendre le temps de la réflexion pour structurer un propos qui leur convienne plutôt que de se couler dans un « moule » un peu artificiel.

De la même manière, et ainsi qu'il a été dit plus haut, l'appui à la rédaction du CV doit privilégier la lisibilité, quitte à alléger les informations figurant sur ces documents.

Plus largement le jury a relevé avec intérêt la mise en place, par certains ministères, d'un dispositif de tutorat qui lui semble un outil fort utile pour accompagner dans la durée les candidats dans leur projet, dispositif qui mériterait sans doute d'être proposé plus systématiquement.

Enfin, le comité souligne à nouveau que l'accès au corps des administrateurs de l'État n'est en aucun cas un « débouché » ou une promotion venant en quelque sorte reconnaître une belle carrière en catégorie A. Au-delà de cette carrière, le comité cherche en effet avant tout à apprécier la capacité des candidats à accéder, à court terme mais également dans la durée, à des responsabilités croissantes et diversifiées, le cas échéant dans un autre univers que celui au sein duquel ils ont développé leur parcours. Il recommande donc aux comités ministériels, qui opèrent la première sélection des candidats, de prendre également en compte le « potentiel » des candidats à poursuivre réellement une trajectoire de cadre supérieur pour choisir les candidats qui auront le plus de chances de réussir la sélection interministérielle.

\*

\*\*\*

En conclusion, le comité de sélection tient à souligner qu'il a pris grand intérêt à lire les dossiers et grand plaisir à échanger avec des candidats aux parcours très riches et très diversifiés dont il tient à nouveau à souligner la grande qualité. Il forme le vœu que les lauréats expriment pleinement, dans leurs futures fonctions, leur personnalité, leurs compétences et leurs potentialités au service de l'intérêt général.

**Composition du comité interministériel au tour extérieur des administrateurs de l'État  
au titre de l'année 2024**

**En qualité de Présidente :**

Mme Marie Anne LEVEQUE, conseillère d'état

**En qualité de représentants de l'administration :**

M. Alexandre GARDETTE, administrateur de l'État

Mme Isabelle SIMA, administratrice de l'État

Mme Agnès ROMATET-ESPAGNE, administratrice de l'État

Mme Alice-Anne MEDARD, administratrice de l'État

M. Michel BENABEN, administrateur de l'État

Mme Catherine ROGY, inspectrice de santé publique vétérinaire

Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, administratrice de l'État

M. Jean-Marc FENET, administrateur de l'État

M. Thierry DAVIAU, administrateur de l'État

Mme Catherine MOREAU, administratrice de l'État

M. Erick GLIPPA, administrateur de l'État

M. Dominique LUCIANI, magistrat

Mme Sylviane TARSOT-GILLERY, administratrice de l'État

M. Cédric MANUEL, administrateur de l'État

**En qualité de personnalités qualifiées :**

M. Jean-François COLLIN, personnalité qualifiée

M. Hervé TILLY, personnalité qualifiée

Mme Béatrice ABOLLIVIER, personnalité qualifiée

## ANNEXE

### EXEMPLES DE QUESTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

#### I. Questions portant sur la culture institutionnelle, administrative et juridique

Quelles sont les missions du Conseil Constitutionnel ? Qui peut le saisir ? Qu'est-ce que la question prioritaire de constitutionnalité ?

Existe-t-il des juridictions administratives spécialisées ? Lesquelles ?

Quelles sont les dispositions constitutionnelles relatives à l'application des traités en France ? Existe-t-il des règles spécifiques pour les traités relevant de l'Union européenne ?

Quelles sont les missions des juridictions financières ?

Quelles sont les missions du Conseil d'État ? Pensez-vous que les juridictions administratives sont efficaces ?

Le Conseil d'État est-il « politisé » ?

Comment fonctionne l'article 49-3 de la Constitution ?

Qui exerce le pouvoir réglementaire ? Une circulaire peut-elle avoir une portée réglementaire ?

Savez-vous ce qu'est le domaine réservé du Président de la République ? Celui-ci résulte-t-il de la Constitution ?

Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ? Pourquoi fallait-il traiter du droit à l'IVG au niveau constitutionnel ?

Quelles sont les limites constitutionnelles au droit d'amendement des parlementaires ?

A quoi sert la Cour de justice de la République ?

Comment destituer le Président de la République ? Quelles sont les conditions ?

Quelles sont les dispositions de la Constitution relative à l'engagement de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement ?

S'agissant du 49-3, quel est le rôle de l'Assemblée nationale ?

Qu'est-ce qu'une motion de censure ? Est-ce toujours sur un texte que le gouvernement engage sa responsabilité ?

Qu'est-ce que l'article 40 de la Constitution ?

Qu'est-ce que l'article 16 de la Constitution ?

Comment modifie-t-on la Constitution ?

Qu'est-ce qu'une proposition de loi ? Le Conseil d'État doit-il en être saisi ? Peut-il l'être ?

Quelle est la différence entre un projet de loi et une proposition de loi ?

Pouvez-vous décrire le processus prévu par la Constitution pour former un nouveau gouvernement ?

Comment peut être engagée la responsabilité du Gouvernement ?

Quelles sont les missions du Défenseur des droits ?

Quels sont les fondements de l'État de droit ? Dans votre exercice de fonctionnaire, en quoi participez-vous à l'État de droit ?

Qu'est-ce que le CESE ?

Quel est le contenu de l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

A-t-on besoin des conventions citoyennes en plus de l'Assemblée nationale et du Sénat ? Et en plus du CESE ?

Les conventions citoyennes sont-elles un bon outil pour faire vivre la démocratie ?

Y a-t-il trop d'élus ?

Que pensez-vous des dispositions prises pour limiter le cumul des mandats ? Faut-il les faire évoluer ?

La dernière réorganisation gouvernementale a donné lieu à des modifications de périmètre et de dénomination de ministères : quel est votre avis et y a-t-il des pays dans lesquels les pratiques sont différentes ?

L'enseignement des langues régionales « par immersion » est-il conforme à la Constitution ?

Quels sont les critères de discrimination fixés par la loi ?

Que pensez-vous des lanceurs d'alerte ?

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public ?

Que faut-il penser des consultations citoyennes ? Avez-vous des exemples ?

Quelle est la différence entre magistrats du siège et magistrats du parquet ?

A quoi sert le Contrôleur général des lieux de privation de liberté ? L'administration est-elle tenue de suivre ses recommandations ?

Qu'est-ce que l'article 40 du code de procédure pénale ?

Comment l'indépendance de la justice se traduit-elle lors de la nomination des magistrats ? Est-ce que les magistrats sont tous nommés par la même institution ?

Quel est le rôle du CSM ?

Qu'est-ce que le « mille-feuille » administratif ? Quel niveau pourrait-on supprimer ? Pourquoi ?

Que pensez-vous de la fusion des régions en particulier dans le cas de l'Occitanie ou coexistent deux sièges des services régionaux ?

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

Quelles sont les principales compétences des conseils départementaux (régionaux) ?

Faut-il « recentraliser » certaines compétences confiées aux conseils départementaux ?

Quelles sont les missions du préfet de région (de département) ?

Quelle est la relation entre un préfet de région et un préfet de département ?

Le préfet a-t-il autorité sur l'ensemble des services de l'État dans le département ? En région ?

Faut-il renforcer les pouvoirs des préfets en cas de crise ?

Quels sont les pouvoirs de réquisition des préfets ?

Pouvez-vous nous donner la liste des principaux services de l'État dans le département ?

Quelles sont les différences de compétence entre un préfet et un haut-commissaire (pour un candidat servant en Polynésie Française) ?

Les dernières réorganisations territoriales ont-elles permis une amélioration du « mille-feuille » territorial ?

Faut-il placer les recteurs (les DDFIP) sous l'autorité des préfets ?

Faut-il décentraliser complètement la gestion de l'éducation nationale (pour un candidat issu de l'éducation nationale) ?

Pourquoi une telle dégradation de la situation en Nouvelle-Calédonie ? Quelles sont les principes sous-jacents de la réforme du corps électoral (pour un candidat servant en Nouvelle-Calédonie) ?

Quelles sont les principales missions des ARS ?

Quel est le rôle d'une agence de l'eau ? Qui est chargé de l'approvisionnement en eau potable ?

Quelles sont les missions des chambres d'agriculture ? Ont-elles des missions de service public ?

Quelles sont les missions d'une direction départementale des territoires ?

Quel est votre avis sur la mise en place et le fonctionnement des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ?

Pouvez-vous indiquer quelles sont les différentes branches de la sécurité sociale ?

Pouvez-vous indiquer quelles sont les administrations constituant la communauté du renseignement en France (pour un candidat ayant fait part de son intérêt pour ce secteur) ?

Combien d'opérateurs l'État compte-t-il ? Quel est l'intérêt de la contractualisation avec les opérateurs ? Combien à la Culture (l'intéressé avait indiqué vouloir aller travailler chez les opérateurs du MC) ?

Quelles différences peut-on faire entre des fonctions dans un opérateur ou en administration centrale ?

Pouvez-vous donner des exemples de fusion d'organismes publics ?

Faut-il un ministère de la transformation de l'action publique ?

Quelles sont selon vous les valeurs du service public ?

Comment progresser en matière de simplification des normes ? Pourquoi est-ce un sujet récurrent ?

Comment maintenir une présence des services publics sur les territoires ? A quoi sert France Services ?

Quelles sont les conditions de la réussite de la dématérialisation des procédures administratives ?

Beaucoup de français n'ont pas d'accès au numérique, faute d'équipement ou de maîtrise des outils ou de la langue, que faut-il faire ?

Que va apporter la facturation électronique ?

Audit dans le secteur public : estimez-vous nécessaire que ce soit fait par l'État ou des cabinets privés ?

L'État est-il suffisamment armé en matière d'ingénierie de projet ? Comment améliorer la situation ?

Quels sont les enjeux interministériels des grands projets informatiques de l'État ?

L'intelligence artificielle peut-elle remplacer les hommes pour rédiger les mémoires préparés à l'occasion d'un contentieux (fiscal) ?

Exemples de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les administrations ? Quels sont les atouts et les risques ?

## II. Questions relatives aux politiques publiques

**Au-delà des sujets qui relèvent de la culture administrative générale notamment en matière de transition écologique et énergétique, certaines des questions listées ci-dessous peuvent être jugées techniques ou spécialisées. Il convient toutefois de préciser que ces questions n'ont été posées qu'à des candidats ayant exercé ou souhaitant exercer leurs fonctions dans le champ des politiques publiques concernées.**

Faut-il rétablir le service national obligatoire ?

La journée « défense et citoyenneté » est-elle utile ?

Qu'est-ce que le lien Armée / Nation ?

Faut-il généraliser le service national universel (SNU) ou au contraire y renoncer ? Quel est l'objectif du SNU et son intérêt pour les jeunes ?

A quoi sert la délégation générale à l'armement ?

La France doit-elle se doter d'un second porte-avions nucléaire ? Comment le financer au sein du budget du MINARM ?

Quelle est la politique menée en matière de sécurité routière ? Quelle organisation ? Qui exerce la compétence au niveau territorial ? Quel est votre avis sur la politique menée en matière de sécurité routière ?

La vitesse de circulation sur le périphérique a été abaissée à 50 kms/h. Quel problème cela pose-t-il que la maire de Paris décide pour le périphérique parisien ? Cette décision peut-elle être attaquée ?

Fallait-il permettre de revenir sur la limitation de vitesse à 80kms/h ?

Quelles sont les principales interventions des services de secours et incendie dans les départements ?

Faut-il armer les policiers municipaux ?

Qu'est-ce que l'exception culturelle française ?

Quel bilan tirer du Pass Culture ? Comment l'améliorer ?

Faut-il maintenir le régime d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle ?

Fallait-il créer un musée à Villers-Cotterêt ?

Faut-il conserver les régimes spéciaux de retraite des agents de la Comédie Française ou de l'Opéra de Paris ?

Que pouvez-vous nous dire sur la Cité internationale de la langue française ? Qu'apporte-t-elle sur le plan culturel ? Quelle est son origine ?

Y a-t-il des limites à l'utilisation des réseaux sociaux ? Ces derniers sont-ils toujours bénéfiques ? Quelles conséquences voyez-vous à la suspension d'un réseau social ? Un État peut-il procéder à cette suspension ?

De quels moyens disposent les pouvoirs publics pour conduire la politique environnementale, de quels leviers ? Entre ces différents leviers, qu'est ce qui est efficace par exemple pour le glyphosate ? Quel a été la position de la France à Bruxelles sur ce sujet ?

Quel est l'état du droit sur la lutte contre l'artificialisation des sols ? La règle de la non-artificialisation est-elle applicable à la construction de prisons ?

Quelles sont les mesures prises pour lutter contre les gaz à effet de serre (GES) ?

Compte tenu des GES, faudrait-il imposer un quota individuel de CO2, par exemple pour les voyages et en particulier les voyages en avion ?

Qu'est-ce que la neutralité carbone ? Quels sont les objectifs ou engagements arrêtés au niveau européen et au niveau national pour l'atteindre ?

Quelles sont les politiques qui concourent à l'adaptation au changement climatique ?

Quels sont les moyens structurels de lutte contre les inondations ?

Faut-il imposer des limites environnementales à l'activité des aéroports ?

Quels sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre ?

Doit-on mettre en place une stratégie de lutte contre les gaz à effet de serre ou une stratégie d'adaptation ?

Quelle est la situation de la France en termes d'émission de gaz à effet de serre ?

Quels sont les avantages et inconvénients des ENR pour les collectivités locales ?

Comment concilier la loi SRU et la règle du « zéro artificialisation nette » des sols ?

Quel est votre position sur les zones à faibles émissions ? Faut-il les renforcer / les étendre ?

Pourquoi l'éolien en mer est-il d'actualité ?

Quels sont les enjeux du « mix » énergétique français ?

L'IA a-t-elle un impact sur les émissions de carbone ?

Quelles mesures faut-il prendre pour protéger la biodiversité ? Est-il normal que les agents de l'OFB chargés de la police de l'environnement soient armés ?

Faut-il interdire la chasse certains jours de la semaine ?

Comment répondre à la crise du logement ?

Faut-il encadrer plus les meublés de tourisme ?

La loi SRU est-elle toujours d'actualité ?

Faut-il continuer à construire des lignes à grande vitesse ?

Que pensez-vous du démantèlement de Fret SNCF ?

Comment répondre à la crise agricole actuelle ?

Vous souhaitez travailler au ministère de l'Agriculture, quelles devraient être les priorités d'action de ce ministère ?

Compte tenu des difficultés rencontrées par les viticulteurs, faut-il soutenir ce secteur ? Pourquoi le vin est-il traité différemment des autres alcools ?

Quelles obligations la loi EGalim introduit-elle dans la gestion des repas proposés par les cantines des administrations et les écoles ?

Pour lutter contre les déserts médicaux, faut-il remettre en cause la liberté d'installation des médecins ?

Le congé de naissance est-il un outil de « réarmement démographique » ?

Faut-il faire évoluer l'aide médicale d'État ? Faut-il la remplacer par une aide médicale d'urgence ?

Vous souhaitez exercer au ministère de la santé : que faut-il faire pour résorber le déficit de médecins à Mayotte et en Guyane (candidat servant en Guyane) ?



De quoi meurt-on le plus en France avec des causes évitables ? Faut-il augmenter le prix des cigarettes ?

Faut-il taxer les produits sucrés au nom de préoccupations de santé publique ?

Vous avez évoqué une appétence pour les questions relatives à la gestion de l'eau ; dans ce cadre, la gouvernance de l'eau en France est-elle bien adaptée aux contingences sanitaires actuelles ?

Dans la politique de la ville, qu'est ce qui ne fonctionne pas et comment améliorer la situation ?

Comment traiter la précarité en milieu rural ?

Est-il efficace de soumettre le RSA à des conditions d'insertion ?

Quels seraient les avantages et inconvénients d'un revenu minimum universel ?

Quel est votre avis sur le recrutement des alternants ? Faut-il le développer ? Quelle perspective par rapport à l'apprentissage ?

Quelles mesures prendre pour améliorer le taux d'insertion des séniors ?

Quel est le niveau de chômage ? Quel est le niveau de plein emploi ?

Quelles mesures ont été prises pour protéger les professeurs de la violence ?

Comment sont formés les professeurs et quel projet de réforme du dispositif de formation ?

Comment prévenir les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires ?

Doit-on transférer le corps des médecins de l'éducation nationale aux collectivités locales ? Et les psychologues ? et les infirmiers scolaires ?

Faut-il affecter des enseignants expérimentés dans les académies peu attractives ? Si oui comment faire ?

Pourquoi selon vous la France occupe-t-elle une position peu flatteuse dans les classements internationaux relatifs à l'enseignement scolaire et supérieur ? Quels ont été les effets structurants du classement de Shanghai ?

Existe-t-il des établissements scolaires non mixtes aujourd'hui ? S'agissant des établissements privés, l'État doit-il conclure des contrats d'association avec des établissements non mixtes ?

Si vous étiez nommé au ministère chargé de l'éducation nationale, à quels enjeux de RH seriez-vous confronté ? Comment améliorer le recrutement des professeurs ?

En termes de revalorisation salariale, faut-il augmenter de manière significative le salaire des professeurs ? Quel est le salaire de début de carrière d'un enseignant du premier degré ? Doit-on atteindre le niveau de salaire des enseignants allemands ou luxembourgeois ?

Le collège serait le maillon faible de notre système éducatif. Faut-il le réformer ? Le brevet doit-il être un moyen de sélection pour l'entrée au lycée ?

S'agissant des quartiers prioritaires de la ville (QPV), pouvez-vous citer un ou deux exemples d'enjeux pour le ministère de l'éducation ? Y a-t-il des particularités démographiques ? Pour la mixité sociale, pouvez-vous citer un exemple de mesure à destination des familles ?

Que pensez-vous de la mise en place de droits d'inscription pour les étudiants étrangers supérieurs à ceux dont s'acquittent les étudiants français ?

Comment la protection du potentiel scientifique et technique de la France est-elle mise en œuvre dans les universités (pour un candidat issu du SGDSN) ?

Que pensez-vous de la commission sur les violences faites aux enfants ? Pourquoi l'État ne pouvait-il pas s'en charger lui-même ? Une autre instance n'aurait-elle pas pu recueillir cette parole ?

La France connaît un état de surpopulation dans ses prisons, comment l'expliquer ?

Dans les prisons, quelle est l'offre de soins, qui est chargé du suivi médical ?

Pourquoi est-t-il si difficile de construire des prisons et de tenir les objectifs de programmation en la matière ? Quels sont les obstacles ?

Qu'est-ce que la « Nuit du droit » ? Qui est en à l'initiative et qui est invité à y participer ?

En ce qui concerne la justice criminelle, quelles sont les grandes évolutions récentes ?

Quelles juridictions pour juger les affaires de viol ? Existe-t-il une seule juridiction pour juger les crimes ?

Peut-on montrer tout le contenu de vidéos à un procès ou faut-il plutôt le faire à huis-clos ?

La délinquance des mineurs est un sujet d'actualité et la politique pénale des mineurs est régie par un texte dérogatoire ? Quel est votre avis ? Faut-il l'adapter ? Devons-nous changer l'âge de la majorité pénale ?

A quoi sert l'Agence nationale du sport ? Quel est son statut ?

### III. Questions économiques, budgétaires et financières

**Au-delà des sujets qui relèvent de la culture administrative générale certaines des questions relevant de cette rubrique peuvent paraître « pointues ». Il convient toutefois de préciser qu'elles n'ont été posées qu'à des candidats ayant une expertise particulière dans le domaine des finances publiques ou de la politique économique.**

Quel type d'aides supprimer pour faire des économies budgétaires ?

Comment expliquer le dérapage budgétaire de 2024 ?

Que pensez-vous des aides indirectes fiscales (niches) dont bénéficient les journalistes ?

Les collectivités locales sont-elles responsables du déficit public ?

Comment la découverte « tardive » du dérapage du déficit s'explique-t-elle ?

Le gouvernement envisage de baisser les crédits dédiés à l'apprentissage : quel est votre avis sur la politique de l'apprentissage et la baisse des crédits proposés dans le PLF ?

Quel est le budget de la défense en France ? Quel pourcentage du PIB ?

Comment est financée la recherche publique ? Comment la France peut-elle faire pour garder ses chercheurs ?

Un état endetté est-il indépendant ? Les agences de notation pèsent-elles sur la capacité de décision des gouvernements ? Jusqu'à quel niveau de dette un gouvernement peut-il rester indépendant dans ses choix budgétaires ?

Quel est le montant de la dette française ? Comment est-elle financée ?

Quels sont les trois principaux postes du budget de l'État ?

Que pensez-vous des efforts demandés par le Gouvernement aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi de finances pour 2025 ?

Faut-il rétablir la taxe d'habitation ?

Quelles sont les principales dotations attribuées aux collectivités territoriales ?

Comment réduire le déficit budgétaire ? Comment mieux maîtriser les dépenses publiques ?

Que pensez-vous de l'intérêt du crédit d'impôt recherche ?

Peut-on maîtriser les dépenses de la médecine de ville ?

Il a été un temps question de retirer toutes les dépenses d'éducation du calcul du déficit public. Qu'en pensez-vous ?

Quelles sont les recettes du budget de l'État ?

Faut-il augmenter le budget de l'Élysée ?

Quel financement pour la revalorisation des métiers de la petite enfance ?

Quel est l'impôt qui rapporte le plus ? Qui paie la TVA ? Que pensez-vous des taux réduits de TVA ?

Le Premier ministre a annoncé des suppressions d'emplois dans les ministères. Quels conseils donneriez-vous à votre ministre pour réaliser ces suppressions ?

Les collectivités locales refusent les 5 milliards d'économies qui leur sont demandés. Que faut-il faire : les contraindre ou négocier ?

Le PLF pour 2025 prévoit que la DGFIP doit supprimer 550 emplois, soit le quart du total des emplois publics supprimés l'année prochaine, quel est votre avis ?

Quel était l'intérêt de supprimer la taxe d'habitation et quels effets sur les autres taxes locales ?

Quelle est l'évolution du niveau des taxes foncières aujourd'hui ?

Quel est le montant du déficit de la Sécurité sociale ?

Quelles incitations fiscales pour accroître l'offre de logement privé locatif ?

La fiscalité peut-elle concourir à la transition énergétique ?

Quel lien y a-t-il entre fiscalité et compétitivité ?

Y a-t-il des mesures sur les droits de succession dans le PLF ? Faut-il augmenter ces droits ?

Qu'est-ce qui favorise le choix des investisseurs étrangers de s'installer en France ?

Quelles formes doit prendre le retour de la France à la souveraineté industrielle ?

Le gouvernement aurait-il pu et dû s'opposer à la vente d'Opella, filiale de Sanofi, à un fonds d'investissement américain ?

Que propose le rapport Draghi en matière de financement des investissements publics nécessaires pour restaurer la compétitivité de l'UE ?

Quelles mesures ont été prises après la publication du rapport Gallois sur la désindustrialisation ? Quelle est la situation actuelle ?

Commerce extérieur : quel est le déficit de la balance des paiements ? Quelles sont les conséquences de ce déficit ?

Chaque Premier ministre qui prend ses fonctions indique que, par la maîtrise de la fraude fiscale, il va régler le problème du déficit public. Qu'en pensez-vous ?

Qu'est-ce qui n'a pas « marché » dans la mise en œuvre de la LOLF ?

Combien représentent les économies dans le PLF ? Le ministère du travail est-il touché ?

Quel est le montant du déficit de la sécurité sociale pour 2024 ?

Qu'est-ce qu'une loi de programmation militaire et à quoi sert-elle ? Est-elle suffisante au vu des enjeux du moment ? Avez-vous en tête d'autres lois de programmation ?

Pourquoi la certification des comptes de l'État n'a-t-elle pas permis d'empêcher le dérapage du déficit budgétaire au cours de l'année 2024 ?

L'Assemblée nationale vient de rejeter le volet « recettes » du projet de loi de finances pour 2025, que va-t-il se passer maintenant ?

Quel est le parcours parlementaire du PLF pour 2025 ?

Pourquoi les achats effectués auprès des centrales d'achat public sont-ils trop coûteux ?

PLF 2025 : projet de suppressions de certains opérateurs, qu'en est-il pour la Culture ?

Que pouvez-vous nous dire de l'évolution de la responsabilité financière des gestionnaires publics ?

Quelles sont les conséquences de la dernière réforme du régime de la responsabilité financière des gestionnaires publics ?

#### **IV. Questions relatives à l'Union européenne**

Quelles sont les grandes étapes de la mise en place de l'Union européenne ?

Que se passe-t-il en cas de contradiction entre le droit français et le droit européen ? Que faire si un État refuse la primauté du droit européen ?

Y a-t-il une différence entre un règlement et une directive ?

Quelles sont les différentes institutions de l'UE ?

Quelles sont les missions du Conseil de l'Europe ?

Quelles sont les missions du Conseil européen ?

Qu'est-ce que l'espace économique européen ? Quels pays hors UE en font partie ?

Qu'est-ce que l'espace Schengen ? Quels pays n'en font pas partie ?

Quels sont les pays de l'UE qui n'utilisent pas l'euro ?

Quel est le rôle des institutions européennes dans la procédure budgétaire française ?

Quelle organisation pour les instances européennes ? Est-elle lisible pour les citoyens ?

Quelles sont les missions de la Commission européenne ? Que pensez-vous de l'absence d'un commissaire par État membre au sein de la Commission ?

Que pensez-vous de la règle de l'unanimité dans l'Union européenne et quelles sont les dérogations ?

Quelles instances sont actuellement en cours de mise en place au sein des institutions européennes ?

Où en est le processus de nomination de la nouvelle Commission européenne ?

Quelle est l'actualité du renouvellement du Conseil européen ?

Quel est le candidat de la France à la Commission européenne pour la mandature 2024-2029 ?  
Quel serait son champ de compétence ?

Qu'est-ce que le plan européen de défense ?

La France peut-elle décider de mettre en place des barrières tarifaires pour les importations ?

Quels sont les enjeux du pacte européen sur l'immigration ?

Quelles sont les principales mesures du pacte européen sur l'immigration ?

Quel est le montant du budget de l'UE ? Quelles en sont les ressources ? Quel en sont les principaux postes de dépense ?

Quelle est la contribution française au budget de l'UE ?

Quelles sont les actions engagées par l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique ?

On dit souvent que l'UE est « naïve » dans les négociations commerciales, quel est votre avis ?

## **V. Questions relatives à la situation internationale**

A quoi correspond l'autonomie stratégique en matière de défense en Europe ?

La France promeut l'autonomie stratégique ? Qu'est-ce que cela signifie ?

L'organisation/les moyens de la Défense nationale sont-ils adaptés à la situation internationale actuelle ?

Quels sont pour la France les atouts stratégiques liés aux DROM et COM ?

Citer trois zones de conflictualité fortes dans les mers et océans.

La France serait-elle concernée par un blocage du détroit de Taïwan ?

Comment développer la langue française dans le monde ?

Dans quelles conditions juridiques le Québec pourrait-il être indépendant (question posée à un candidat ayant une connaissance particulière du Québec) ?

Quelles sont les grandes négociations internationales à venir sur l'environnement ?

Qu'est-ce que la FINUL ? Quel est son mandat ? Quel problème pose le bombardement des forces de la FINUL par Israël ?

Quel est le rôle de la France sur la scène internationale dans la sphère indopacifique ? La France est-elle une puissance dans le Pacifique ?

Est-ce l'intérêt de la France de vendre de la technologie nucléaire à l'étranger alors que nous en avons besoin pour construire en France des centrales nucléaires ?

Quelles peuvent être les effets de l'élection du nouveau président américain sur la situation au Proche-Orient ? Et en Ukraine ?

Quelles sont les conséquences possibles de l'engagement des troupes nord-coréennes dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine ?

Quelle conférence internationale vient de s'ouvrir ?

Quels sont les sujets qui ont été discutés à la COP biodiversité ?

Pourquoi les COP climat successives ne permettent-elles pas d'atteindre les résultats recherchés ?

COP 29 : quels objectifs pour l'UE ?

Pourquoi le président de la République ne participe-t-il pas à la COP qui vient de s'ouvrir à Bakou ?

Faut-il ratifier l'accord du Mercosur ?

Pourquoi une opposition de la France au Mercosur ? Quels sont les secteurs menacés ? Pourquoi l'Allemagne y est-elle favorable ?

Pourquoi le monde agricole est-il opposé à l'accord du Mercosur ?

Quels facteurs peuvent influencer sur le prix du baril de pétrole ?

Faut-il financer l'aide publique au développement par une taxe sur l'aviation ?

Est-il possible de voyager en Syrie aujourd'hui ?

Faut-il rapatrier les femmes et les enfants de nationalités française, restés en Syrie après la guerre ?

## **VI. Questions relatives à la fonction publique**

Quel est votre avis sur la récente réforme de la haute fonction publique et quel est selon vous le sens de cette réforme ?

Pouvez-vous citer deux mesures de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État et quel regard portez-vous plus globalement sur cette réforme ?

Que pensez-vous de la réforme des corps de contrôle (fonctionnalisation des inspections) ? Quel est votre regard sur leur indépendance et leur façon de mener leurs missions après cette réforme ?

Faut-il revenir sur la fonctionnalisation des corps d'inspection ?

Un préfet peut-il être contractuel ?

Que pensez-vous de la suppression des catégories A, B et C qui était proposée dans le cadre du projet de loi sur l'efficacité de la fonction publique ?

Quel bilan peut-on d'ores et déjà tirer de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 (deux rapports de la Cour des comptes sur la question venant d'être rendus publics) ?

Comment motiver les agents dans une période de diminution des promotions, de contraintes sur les rémunérations et les primes et de tensions dans les recrutements ?

Que pensez-vous de la rémunération au mérite ? Faut-il la généraliser ?

Comment mesurer le mérite individuel des collaborateurs ?

Faut-il imposer des jours de carence supplémentaires en cas d'arrêt de maladie des fonctionnaires ?

Quelles seraient les conséquences de la suppression d'un jour de congé pour les fonctionnaires ?

Faut-il augmenter le temps de travail des fonctionnaires ?

Avantages/inconvénients de la semaine EN quatre jours.

Quel est l'enjeu du contrôle du temps de travail dans les collectivités territoriales ?

Comment sont représentés les agents dans la fonction publique ? Quelle est la durée du mandat des instances de représentation des personnels ?

Quel est le rôle des commissions administratives paritaires ?

Quels sont les leviers et les outils pour un dialogue social de qualité ?

Quel est le rôle des syndicats en matière de risques professionnels dans la fonction publique ? Par quelle instance le CHSCT a-t-il été remplacé ?

Quel est le rôle des OS dans la FPE ? La dernière loi sur le dialogue social les a-t-elle renforcés ou affaiblis

Le dialogue social est-il utile ? Efficace ?

Dans quelles conditions s'exerce le droit de grève des fonctionnaires ? Existe-t-il des exceptions au droit de grève pour certaines catégories de fonctionnaires ?

Pouvez-vous expliquer ce qu'est le droit de retrait ? Dans quels cas peut-il s'exercer légitimement ?

Un fonctionnaire doit-il désobéir ?

Pourquoi une fonction publique territoriale ?

Quelle place pour les agents contractuels dans la fonction publique ?

Quel est le statut des sapeurs-pompiers ? Quelle est la particularité des pompiers de Paris et de Marseille ?



Quel est votre avis sur les classes « talents » dans la fonction publique ? Et sur les concours « talents » ?

Quel est l'intérêt de l'ouverture de l'apprentissage dans la fonction publique ?

Quelles sont les formations obligatoires pour les fonctionnaires ?

La formation a-t-elle un coût ? Faut-il sanctionner les agents qui s'inscrivent mais ne suivent pas la formation ?

Vous êtes fonctionnaire et avez un mandat politique. Dans quelles conditions pouvez-vous cumuler ces fonctions ?

Que pensez-vous de la mise en place de la politique d'égalité femme / homme dans la fonction publique ? Est-elle efficace ? Fallait-il instaurer des quotas pour les emplois d'encadrement ?

Il y a de nombreuses initiatives de constitution de clubs ou de réseaux pour l'accompagnement professionnel des femmes. Pensez-vous qu'il faudrait envisager des dispositifs similaires pour l'accompagnement des hommes ?

En 2024 est-il justifié d'avoir des corps de fonctionnaires spécifiques à la ville de Paris ? Pourquoi pas à Lyon et Marseille ?

L'intelligence artificielle permettra-t-elle, selon vous, d'améliorer la qualité du travail ?

Qu'est-ce que la protection fonctionnelle des fonctionnaires ? Dans quel cas l'administration doit-elle refuser de l'accorder ?

Quelles sont les sanctions disciplinaires du 1er groupe ? Le conseil de discipline doit-il être consulté préalablement à leur prononcé ?

Quels sont les dispositifs prévus pour mettre fin à la carrière d'un fonctionnaire ?

## **VII. Questions relatives au management**

Comment prendre concrètement en compte les risques psycho-sociaux ?

Faut-il adopter des modes de management différents pour tenir compte des profils différents des agents au sein d'une équipe ?

Le management des personnels civils est-il identique à celui des personnels militaires ?

Est-ce que le management des contractuels de droit public est différent de celui des salariés du privé ? En quoi ?

Qu'est-ce que le courage managérial ?

Avez-vous fait preuve de courage managérial ? Un exemple ?

Quels changements implique, sur le plan managérial, le passage d'adjoint au chef de bureau à chef de ce même bureau ?

Quelles sont les compétences et qualités pour « manager des managers » ?

Quel est l'intérêt de l'évaluation individuelle dans la fonction publique ? Est-ce une contrainte ou un plaisir d'évaluer vos collaborateurs ?

Quels seraient vos principes directeurs de management à la tête d'une grande équipe ?

Comment faites-vous pour faire adhérer vos équipes aux projets et aux actions que vous proposez ?

Comment mesurer le mérite individuel des collaborateurs ?

Mise en situation concernant la fermeture d'un site au sein d'une DDFIP : vous êtes adjoint dans une DDFIP et vous devez fermer un service de 4 personnes ? Comment faites-vous et quelles sont vos priorités ?

Si vous deviez annoncer la fermeture d'un service, quels seraient vos points de vigilance ?

Donnez-nous une situation de management dont vous avez tiré des leçons particulièrement utiles pour la suite de votre carrière ?

Lorsqu'on est membre d'un comité de recrutement, comment identifier les bons candidats ?

Quels sont les principes directeurs qui doivent guider le manager ?

Vous avez encadré des équipes de taille relativement limitée. En tant qu'AE, vous encadrerez des équipes sans doute plus importantes. Quels seront les défis que vous devrez relever et quelles sont les qualités qui seront requises ?

Vous avez suivi un programme d'accompagnement des talents féminins : faut-il former les femmes au leadership différemment des hommes ?

Un de vos collaborateurs a reçu un cadeau d'une entreprise, que faites-vous ?

Vous êtes à la tête d'une DDFIP et le Préfet n'a pas remis sa déclaration de revenus dans les délais. Que faites-vous ?

Avez-vous déjà vécu, en tant que cadre, une situation de conflit avec l'un de vos collaborateurs ? Comment avez-vous réagi / agi ?

Les GAFAM ont réduit, voire supprimé, le télétravail pour leurs collaborateurs, qu'en pensez-vous ? Faut-il aller dans le même sens dans la fonction publique ?

En termes de management, que feriez-vous si vous aviez à renégocier à la baisse le télétravail de collaborateurs bénéficiant de ce dispositif ?

Vous êtes nommée chef de bureau et vous recevez une feuille de route de votre sous-directeur avec des objectifs irréalistes ou irréalisables ? Comment réagissez-vous ?

A la tête d'un service, comment préparez-vous au mieux, auprès des agents, l'arrivée d'outils reposant sur de l'intelligence artificielle pour réaliser des missions qui leur incombaient jusqu'alors ?

En cas de crises, quelles sont les qualités managériales à mettre en œuvre et/ou à développer ?

Vous prenez un poste de chef de bureau au sein d'une administration centrale ou déconcentrée : quelles sont vos premières actions comme chef de bureau dans le cadre de cette prise de poste ?

Vous êtes chef de bureau au sein d'une administration centrale ou déconcentrée et vous recevez une fiche de signalement concernant des méthodes de management d'un de vos cadres faisant apparaître des pratiques intrusives ou proches du harcèlement : comment réagissez-vous ?

L'État est engagé dans une politique de gestion immobilière ambitieuse des espaces de bureau : quel est votre avis sur le « flex office » ?